

4^e

PARTIE

Formulaires et marches à suivre

Lorsqu'un élève ou sa famille exprime une objection à un élément du programme en raison de sa religion ou d'une croyance, l'enseignant ou la direction d'école devrait rencontrer les parents (ou l'élève si celui-ci est âgé de 18 ans ou plus), dans la mesure du possible, pour recueillir plus d'information sur la nature de l'objection. Très souvent, des modifications ou des ajustements mineurs suffisent pour apaiser les préoccupations de la famille à l'égard du traitement d'un élément du programme. Dans de tels cas, l'exemption n'est pas nécessaire.

L'exemption complète ne devient nécessaire que lorsqu'aucune mesure d'adaptation n'est acceptable aux yeux de la famille et qu'elle désire soustraire l'élève à l'ensemble du programme. Le cas échéant, la famille devrait toujours être mise au courant des solutions de rechange à l'obtention des crédits obligatoires de la formation secondaire.

Lorsqu'une exemption est accordée à titre d'adaptation pour motif religieux, elle doit être officielle et faire l'objet d'un avis écrit. Nous suggérons aux écoles d'envoyer aux parents une lettre confirmant que leur enfant sera exempté comme ils l'ont demandé et d'en conserver une copie dans le dossier de l'élève. La lettre pourrait préciser les motifs religieux sur lesquels est fondée l'exemption. La démarche est ainsi officialisée et permet à l'enfant de conserver l'exemption pour la suite de ses études à l'école ou dans un autre établissement, s'il devait déménager. Un commentaire approprié pourrait être ajouté au bulletin de l'élève pour indiquer qu'il a été exempté de certains éléments d'un cours pour des motifs religieux.

Adaptation raisonnable aux croyances religieuses – Liste de vérification

L'adaptation raisonnable est souvent simple et abordable. La souplesse et une bonne communication permettent habituellement de trouver des solutions aux demandes d'adaptation.

Une mesure d'adaptation est dite « raisonnable » lorsqu'elle découle d'un processus d'adaptation appropriée et que les mesures prises et les efforts déployés sont suffisants. La démarche utilisée pour accommoder un élève de même que les mesures d'adaptation qui en découlent détermineront s'il s'agit d'une adaptation raisonnable.

La liste de vérification ci-dessous vise à aider les administrateurs à évaluer si une adaptation raisonnable a été proposée.

- L'élève, ses parents ou ses tuteurs ont été consultés et ont participé aux démarches pour déterminer et évaluer l'adaptation requise (nature du besoin et moyens pour le satisfaire).
- L'élève, ses parents ou ses tuteurs ont fourni suffisamment de preuves du besoin d'adaptation.
- L'élève, ses parents ou ses tuteurs ont fourni des éléments prouvant qu'une absence d'adaptation entraînera une contrainte excessive.
- L'élève, ses parents ou ses tuteurs ont donné un préavis raisonnable du besoin d'adaptation.
- L'élève, ses parents ou ses tuteurs ont exprimé leur disposition à accepter une mesure d'adaptation raisonnable même s'il ne s'agit pas de leur premier choix.
- Plusieurs avenues d'adaptation ont été explorées.

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

- Les mesures d'adaptation ci-dessus respectent les principes de dignité et d'inclusion et n'ont pas entraîné d'effets discriminatoires.
- Les mesures d'adaptation ci-dessus n'ont pu être mises en œuvre en raison d'une contrainte excessive fondée sur :
 - des préoccupations en matière de santé et de sécurité;
 - des coûts financiers;
 - leur effet sur les autres élèves (exclusion, ségrégation, discrimination).

Remarque : Si l'administration juge que l'adaptation demandée créerait une contrainte excessive, l'élève, ses parents ou ses tuteurs seront informés des motifs de la décision et des éléments objectifs sur lesquels elle repose.

Demande de substitution de crédits obligatoires au secondaire

Substitution de crédits

Éducation et Formation Manitoba autorise les directions d'école à substituer un maximum de deux crédits obligatoires de la 9^e à la 12^e année lorsque les personnes qui en ont fait la demande peuvent en justifier le bien-fondé. Les divisions scolaires doivent définir une politique concernant la substitution de crédits pour que les directeurs d'école puissent recourir à cette mesure. À noter que toute substitution de crédits doit être communiquée au Ministère en utilisant le formulaire disponible à l'adresse suivante : http://www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/docs/form_substitution.doc.

Le modèle de formulaire ci-dessous peut être utilisé par l'école pour consigner les demandes et les approbations de substitution de crédits.

Modèle – Formulaire de demande et d'approbation de substitution de crédits obligatoires

École : _____ Date : _____

Nom de l'élève : _____ Numéro MET : _____

Conformément aux politiques d'Éducation et Formation Manitoba au sujet des exigences relatives à l'obtention d'un diplôme d'études de la 9^e à la 12^e année, je demande la substitution du crédit obligatoire suivant.

Crédit obligatoire : _____

Crédit substitut : _____

Je considère que ce remplacement servira mieux mes intérêts sur le plan pédagogique pour les raisons décrites au verso de la feuille jointe à ce formulaire.

Signature de l'élève : _____

Signature requise si l'élève a moins de 18 ans :

J'approuve la demande de substitution de crédits.

Signature du parent ou du tuteur : _____

Réservé à l'administration

Cette demande est approuvée

Cette demande est refusée

pour les raisons suivantes :

Signature de la direction d'école : _____ Date : _____

Signature de la direction générale : _____ Date : _____

Adaptation pour motif religieux – modèle de discussion pour les administrateurs

Une rencontre avec les parents ou tuteurs, en plus d'être recommandée, est une bonne pratique quand vient le temps de gérer une demande d'adaptation pour motif religieux. La rencontre permet aussi de documenter la demande. Ce modèle de document peut servir de guide de discussion et de formulaire de documentation. Veuillez noter qu'un formulaire distinct devrait être rempli pour chaque enfant de la famille et faire l'objet d'une révision annuelle.

École : _____ Date : _____

Nom de l'élève : _____ Niveau scolaire : _____

Enseignant titulaire : _____

Autres enseignants : _____

Parent(s) ou tuteur(s) présent(s) : _____

Personnel enseignant présent : _____

Objet de la réunion : _____

Questions pour le parent ou le tuteur :

Pour quelle matière demandez-vous une adaptation?

- Musique Danse Éducation physique et Éducation à la santé
 Langues Sciences humaines Autre : _____

Avez-vous d'autres demandes d'adaptation fondées sur un motif religieux (p. ex., manifestations d'ouverture et de clôture, célébrations à l'école ou en classe, sorties éducatives, restrictions alimentaires, soirée dansante)?

Demande d'adaptation pour motif religieux dans une matière spécifique

En remplissant ce formulaire avec les parents ou tuteurs, consultez au besoin les documents suivants :

- La description pertinente des exigences religieuses, pratiques et observances présentées dans la 2^e section de ce document;
- Le programme d'études/document de mise en œuvre pour la matière et le niveau scolaire visés;
- Les lignes directrices entourant le bulletin mentionnées dans ce document.

Conservez une copie des formulaires remplis et signés dans le dossier de l'élève. L'information additionnelle, lorsqu'elle est propice à l'amélioration de l'apprentissage de l'élève, peut être versée au dossier de ce dernier.

École : _____ Date : _____

Nom de l'élève : _____ Niveau scolaire : _____

Enseignant titulaire : _____

Questions pour les parents ou tuteurs :

Quelle compréhension avez-vous du contenu de _____ (matière)?

Quel aspect du contenu de ce cours vous préoccupe?

Choisissez la liste de vérification appropriée pour la suite de la discussion (Musique, Danse, Éducation physique et Éducation à la santé, ou rubrique générale pour toute autre matière).

Adaptation pour motif religieux – Musique

Demande d'adaptation	Adaptation pédagogique	Idées pour la planification
<input type="checkbox"/> L'élève n'est pas autorisé à souffler dans un instrument, mais peut participer aux autres aspects du programme de musique.	<input type="checkbox"/> L'élève peut jouer plutôt d'un instrument à percussion (p. ex., une batterie sans basse).	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<input type="checkbox"/> L'élève n'est pas autorisé à créer ou jouer de la musique, mais peut en écouter.	<input type="checkbox"/> L'adaptation peut consister à retirer l'élève de toutes les activités de création et de performance musicales en l'invitant à réintégrer la classe pour toutes les autres activités du programme de musique (p. ex., histoire de la musique, théorie, analyse critique).	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<input type="checkbox"/> L'élève n'est pas autorisé à créer, jouer ou écouter de la musique.	<input type="checkbox"/> L'adaptation consistera à retirer complètement l'élève du cours de musique.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)		<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

Signature du parent ou tuteur : _____

Signature de la direction d'école : _____

Adaptation pour motif religieux – Danse

Demande d'adaptation	Adaptation pédagogique	Idées pour la planification
<input type="checkbox"/> L'élève est autorisé à explorer le mouvement, mais sans : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> un accompagnement musical avec mélodie; <input type="checkbox"/> un accompagnement musical avec mélodie ou percussions. 	<input type="checkbox"/> L'adaptation consistera à permettre à l'élève de travailler sans accompagnement musical ou au moyen d'un accompagnement composé de percussions.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<input type="checkbox"/> L'élève n'est pas autorisé à explorer le mouvement avec un partenaire de l'autre sexe ou un petit groupe comptant des personnes de l'autre sexe.	<input type="checkbox"/> L'élève sera autorisé à travailler seul ou avec une personne du même sexe.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<input type="checkbox"/> L'élève n'est pas autorisé à exécuter des enchaînements de mouvement ou des danses, mais peut en regarder, en discuter ou se documenter sur la danse.	<input type="checkbox"/> L'adaptation pourrait consister à retirer l'élève de toutes les activités de création et de performance en danse en l'invitant à réintégrer la classe pour toutes les autres activités du programme de musique (p. ex., histoire de la danse). L'adaptation pourrait consister à offrir à l'élève un programme individualisé à partir des attentes du programme d'études qui ne concernent pas la performance scénique sous condition de disposer du personnel, de la supervision et de l'espace requis.	<hr/>
<input type="checkbox"/> L'élève n'est pas autorisé à créer, exécuter, regarder des mouvements de danse ou en discuter.	<input type="checkbox"/> L'adaptation consistera à retirer complètement l'élève du cours de danse.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)		<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

Signature du parent ou tuteur : _____

Signature de la direction d'école : _____

Adaptation pour motif religieux – Éducation physique et Éducation à la santé

Demande d'adaptation	Adaptation pédagogique	Idées pour la planification
<input type="checkbox"/> L'élève est en mesure de participer au cours Éducation physique et Éducation à la santé à l'exception des leçons entourant la sexualité, la reproduction, la puberté ou la prévention de la grossesse du volet « Croissance et développement ».		<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<input type="checkbox"/> L'élève est en mesure de participer au cours Éducation physique et Éducation à la santé à l'exception de toutes leçons provenant du volet « Croissance et développement ».		<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<input type="checkbox"/> L'élève n'est pas autorisé à participer aux leçons du domaine Habitudes de vie saines.	<input type="checkbox"/> L'adaptation consistera à retirer complètement l'élève des leçons portant sur le domaine Habitudes de vie saines.	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)		<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>

Signature du parent ou tuteur : _____

Signature de la direction d'école : _____

Horaire des cours

Les commissions scolaires déterminées à reconnaître et à respecter la diversité en général et la diversité religieuse en particulier dans leurs écoles s'emploieront, dans la mesure du possible, à prendre connaissance des fêtes religieuses importantes pour leur personnel, les élèves et la communauté et à en tenir compte au moment de planifier des activités spéciales à l'école comme la période d'examens, les concerts, les rencontres avec les parents ou tuteurs, les cérémonies de remise de diplômes, les occasions d'apprentissage professionnel, les sorties éducatives et autres événements.

Pour une liste plus détaillée des journées culturelles, des fêtes religieuses et nationales ainsi que leur date exacte, on vous propose de consulter un calendrier multiconfessionnel et multiculturel, tel que celui disponible auprès du Manitoba Multifaith Council (<https://www.manitobamultifaithcouncil.ca/>).

Les fêtes dans les écoles inclusives : quelques considérations pour guider votre réflexion et votre planification

Cette ressource peut servir d'outil de réflexion et de planification des événements à l'école afin de rendre l'année scolaire et la vie à l'école aussi inclusives que possible.

1. Les écoles publiques du Manitoba sont non confessionnelles. Dans cet esprit, le programme de l'école est-il structuré de manière à offrir une diversité de perspectives et à fournir l'occasion d'étudier différentes religions, spiritualités et croyances religieuses, sans en privilégier une en particulier ni endoctriner les élèves?
 Oui Non Assez Je ne sais pas
2. Les objectifs et les apprentissages curriculaires liés à l'étude de jours saints comme Noël, Hanoukka et Divali, et l'organisation d'un concert de fin d'année ou d'un événement communautaire, sont-ils clairement identifiés et communiqués à tous les membres de la communauté scolaire?
 Oui Non Assez Je ne sais pas
3. L'école respecte-t-elle les besoins, les sentiments et les droits des personnes qui ne sont pas de confession chrétienne au moyen d'une reconnaissance équilibrée et inclusive des fêtes et célébrations religieuses d'autres confessions tout au long de l'année scolaire?
 Oui Non Assez Je ne sais pas

4. L'école offre-t-elle des occasions aux élèves d'apprendre ce que sont les journées les plus significatives de diverses confessions, ou seulement les journées considérées comme équivalentes des fêtes chrétiennes? Par exemple, les élèves apprennent-ils en quoi consistent Rosh Hashanah, Hanoukka, le Ramadan et Divali?
- Oui Non Assez Je ne sais pas
5. Les activités sont-elles appropriées sur le plan du développement pour tous les élèves, y compris les élèves ayant des capacités différentes?
- Oui Non Assez Je ne sais pas
6. Les activités reflètent-elles la vie, les cultures et les contextes sociaux de tous les parents et les enfants de la communauté scolaire?
- Oui Non Assez Je ne sais pas
7. Les activités qu'organise la communauté scolaire témoignent-elles d'une sensibilité à l'égard :
- du sentiment d'exclusion qu'engendre la commercialisation des fêtes chez les enfants et les familles défavorisés sur le plan socio-économique?
- Oui Non Assez Je ne sais pas
- du sentiment d'exclusion que vivent les élèves non chrétiens à l'approche de Noël?
- Oui Non Assez Je ne sais pas